

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 15 mars 2022

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, L'HEVEDER Jérôme, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MAUX Thierry donne pouvoir à FORTIN Céline,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- URVOY Laurence donne pouvoir à VITEL Fabien.

SECRETAIRE DE SEANCE : JEGU Josianne

Projet Délibération n°2022-027

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

AFFAIRES EDUCATIVES

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUR 4 JOURNEES – RENOUELEMENT DE DEROGATION

En 2018, les conseils municipaux de Lamballe, Planguenoual et de Morieux avaient sollicité auprès de la Directrice académique des services de l'éducation nationale une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées à compter de septembre 2018, comme le proposait le décret n°2017- 1108 du 27 juin 2017.

Par délibération n°2021-029 du 22 mars 2021, le Conseil municipal a sollicité cette dérogation à compter de septembre 2021. Pour l'année 2022-2023, les horaires des écoles restent inchangés.

Considérant l'avis favorable des Conseils d'école,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- SOLLICITE auprès du Directeur académique des services de l'Education nationale une dérogation afin de poursuivre l'organisation des enseignements sur 4 journées à compter de septembre 2022, comme le propose le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

- ADOPTE les horaires des écoles publiques tels que présentés dans le tableau ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 29 MAR. 2022

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Organisation du temps scolaire – Année 2022/2023

Écoles	Jours	Horaires		
		Enseignement	Restauration	ALSH
Lavergne	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-11h30	11h30-13h30	7h30-8h30
		13h30-16h30		16h30-18h45
Mathurin Méheut	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-11h45	11h45-13h30	7h30-8h30
		13h30-16h15		16h15-18h45
Beaulieu	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-11h45	11h45-13h30	7h30-8h30
		13h30-16h15		16h15-18h45
Joseph Gesbert Maroué maternelle	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h45-11h45	11h45-13h30	7h30-8h45
		13h30-16h30		16h30-18h45
Joseph Gesbert Maroué élémentaire	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h45-12h00	12h00-13h45	7h30-8h45
		13h45-16h30		16h30-18h45
La Poterie	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h40-11h40	11h40-13h30	7h30-8h30
		13h30-16h30		16h30-18h45
Trégomar	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-11h30	11h30-13h20	7h30-8h30
		13h20-16h20		16h20-18h45
Saint-Aaron Maternelle	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-11h30	11h30-13h30	7h30-8h30
		13h30-16h30		16h30-18h45
Saint-Aaron élémentaire	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-12h00	12h00-14h00	7h30-8h30
		14h-16h30		16h30-18h45
Les Pensée Meslin (PS à CP)	Lun/Mar/Jeu/Ven	9h00-12h00	12h00-13h30	7h30-9h00
		13h30-16h30		16h30-19h00
Les Pensées Meslin (CE & CM)	Lun/Mar/Jeu/Ven	9h00-12h15	12h15-13h45	7h30-9h00
		13h45-16h30		16h30-19h00
Charlie Chaplin Morieux	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h45-11h45	11h45-13h30	7h30-8h35
		13h30-16h30		16h30-19h00
Louis Guilloux Planguenoual	Lun/Mar/Jeu/Ven	8h30-11h45	11h45-13h45	7h30-8h30
		13h45-16h30		16h30-18h45

